

Procès-verbal du Bureau Directeur

23 juin 2021 par Visio conférence

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, MOREL Carine, RIPERT Alain

Comités présents : AYMARD Christian, BARATA Paula, CORDURI-DAVIET Valérie, DEFOUR Jean-Pierre, SINGLA Patrick

Participant : BOSCAGLI Delphine, MULLER Franck, RENAUD Christine

Excusés : CADEI Franck, COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, KERNEIS Hervé, STOFFER Françoise

Comités excusés : MORENO Jean-Luc, PEAN Patrice, PERRIN Patrice, SOBIERAJ Daniel

Comité Absent : THEATE Gérald

Pacte de développement

La réunion est ouverte à 19h45 sous la présidence d'Alain Ripert.

En résumé, le financement du pacte de développement de cette année sera basé sur une comparaison entre le versement de 2020 et celui 2021. Le pourcentage de baisse sera appliqué à 550 000 €.

Les montants pris en compte sont le pacte de développement et l'ANS, mais le détail des sommes utilisées n'est pas très précis.

Questions :

- le montant global est-il consolidé ou diminué ? Si oui, sur quels critères ?
- le pacte de développement finançait 4 piliers : PPF, ITFE, Service aux clubs et Arbitrage. Mais il est difficile de savoir si ces 4 piliers sont maintenus.

Lors du colloque, il a été demandé pour le futur pacte de développement, des items FFHB et des items territoriaux.

Pour cette année, à priori les PPFs sportifs et le PPF Arbitrage sont maintenus : il y aurait 28 000 € et une enveloppe complémentaire de 550 000 € à dispatcher sur les territoires, selon la diminution constatée sur chaque territoire.

L'enveloppe sera connue 1^{ère} quinzaine de juillet après l'affectation des ANS PSF.

Cette enveloppe est à travailler sur chaque territoire afin de déterminer vers quels projets les territoires veulent investir ; elle est donnée forfaitairement.

Jean-Pierre Defour demande ce qu'il en est de l'aide à l'embauche notamment sur les groupements d'employeurs (portage).

⇒ le sujet n'a pas été abordé lors du colloque.

Une demande complémentaire « ANS Accession » a été faite le 8 juin (Ambition Bleue) par Franck MULLER : le montant espéré n'est pas connu à ce jour.

En ce qui concerne le dossier ANS PSF (volet 6-PPF-Accession), dont la date butoir était le 31 mai et dont la somme a été sanctuarisée par la FFHB sur le même montant qu'en 2020, soit 35 754€ pour l'accession, Franck MULLER précise qu'en plus des actions « sites accession », il a rajouté des actions de détection dans le but d'anticiper une possible ventilation de tout ou partie de cette somme : utilisation pour la détection des journées de championnat sur site unique, participation active aux opérations « profils », participation au 1^{er} tour des Inter-Comités territoriaux et surtout participation aux équipes de regroupement de joueurs pour les Inter-Comités.

Le montant à ventiler pourra être défini lorsque les montants des 2 subventions ANS PPF seront connus.

Les chiffres qui devraient être pris en compte sont :

- ANS 2020
- Pacte de développement 2020
- ANS PSF
- ANS PPF (ex-BOP)
- Pacte de développement 2021
- ANS PSF 2021
- ANS « PPF-Accession » ambition bleu 2021 (*)

(*) L'ANS « PPF-Accession » est centrée sur les sites d'accession de niveau national (Lyon F/G, Chambéry F/G, Clermont F).

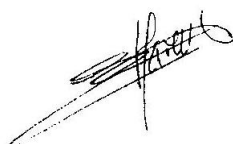
Comment vont s'intégrer les ANS Volet 6 des comités dans ces chiffres ?

Le second versement du pacte de développement sera fait, en principe, en février 2022.

Une réunion est prévue le 5 juillet sur la déclinaison territoriale de la réforme des Inter-Comités et de la détection des athlètes avec la participation du BD ligue, des comités, de l'ETR, et la COC.

La séance est levée à 21h00.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

